

# FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE.

## INSERTIONS.

Nro. 20.

VENDREDI, le 17 mai 1850.

---

### Avis officiels.

---

#### [1] MISE AU CONCOURS.

Sont mises au concours les places de buraliste aux deux bureaux de poste à Dürnten et à Grüningen Canton de Zurich, avec un traitement annuel de L. 160 chacune.

Les aspirants à ces places devront adresser leurs offres de service par écrit jusqu'à la fin du mois courant au plus tard à la Direction de l'arrondissement postal de Zurich.

Berne, le 13 Mai 1850.

La Chancellerie fédérale.

#### [2] MISE AU CONCOURS.

Est mise au concours une place de commis pour le bureau principal des postes à Coire avec un traitement annuel de L. 850.

Les aspirants à cette place devront adresser leurs offres de service par écrit d'ici à la fin du mois courant au plus tard à la Direction de l'arrondissement postal de Coire.

Berne, le 13 Mai 1850.

La Chancellerie fédérale.

#### [3] INVITATION

*à tous les graveurs suisses.*

Ensuite de l'arrêté du Conseil fédéral du 13 courant touchant la mise en vigueur des lois fédérales sur les monnaies, du 7 Mai 1850, tous les graveurs suisses sont invités par les présentes à envoyer d'ici au 1 Juillet prochain,

au Département fédéral des finances, des spécimens de leurs ouvrages dans l'art de graver des médailles et des monnaies, spécimens qui seront soumis à une Commission d'experts.

Berne, le 13 Mai 1850.

Par ordre du Conseil fédéral:  
LA CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

[4] MISE AU CONCOURS.

Les places suivantes aux péages fédéraux sont mises au concours. Les aspirants à ces places auront à faire parvenir leurs offres de service jusqu'au 31 courant inclusivement, par lettres affranchies, au Directeur de l'arrondissement dont relève la place postulée.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

(S'adresser à Mr. le Directeur Sulser à Coire.)  
Receveur des péages à Martinsbruk, traitement annuel, Fr. 700.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

(S'adresser à Mr. le Directeur J. A. Veladini à Lugano.)  
Receveur des péages à Locarno, traitement annuel, Fr. 800.  
Le fonctionnaire qui sera nommé à cette place sera en même temps chargé de la gestion de la caisse principale des péages de la section en deçà du Monte Cenere sans qu'il reçoive pour cela d'autre appointement.

Berne, le 9 Mai 1850.

La Chancellerie fédérale.

## INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1850
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	23
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	17.05.1850
Date	
Data	
Seite	45-46
Page	
Pagina	
Ref. No	10 055 639

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.